| Dépôt : Libramont |

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Novembre 2014 | N° 11

ÉCONOMIE

Abolir les taux réduits de TVA : une mesure (anti-)sociale ?

Dès que certains évoquent une hausse de la TVA, les progressistes de tout bord tirent à boulets rouges sur la proposition. À raison, car une augmentation généralisée du taux de la TVA ferait porter l'effort budgétaire sur l'entièreté de la population, quel que soit le niveau de revenus des uns et des autres. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit des taux réduits de TVA (ceux de 6 % ou de 12 %) ? Une telle réforme impacterait-elle tous les citoyens de la même manière ? Ou certains seraient-ils plus concernés que d'autres ? Et si, contre toute attente, la mesure se révélait à l'avantage des moins bien lotis ? Analyse.

PAGE 5

EUROPE
La Grèce : laboratoire social pour l'Europe néolibérale ?

PAGE 2

On a longtemps cru que les plans d'ajustement structurel seraient uniquement réservés aux pays du Sud. Mais c'était sans compter sur le triomphe du néolibéralisme. En Europe, la Grèce est le premier pays qui a fait les frais des politiques imposées par la Troïka. Et, plus que jamais, tous ses voyants sociaux et économiques sont au rouge. Décryptage.

SOCIÉTÉ
Les potentialités et les limites des « mini-publics »

PAGE 10

En 2011 et 2012 s'est tenu, à Bruxelles, le « G1000 ». Des centaines de citoyens, tirés au sort, ont débattu de grands enjeux de société et se sont prononcés sur des recommandations. Ces nouvelles formes de participation au débat public, appelées « mini-publics », ont le vent en poupe. Faut-il, pour autant, y voir l'avenir de la représentation démocratique ?

INTERVIEW
Politiques d'activation : la parole aux travailleurs sans emploi

PAGE 14

De novembre 2013 à janvier 2014, la Fondation Travail-Université (FTU) a, à la demande de la CSC, consulté près de 1985 travailleurs sans emploi (TSE) pour dresser un bilan des politiques d'activation des chômeurs après dix années d'existence. Patricia Vendramin, directrice de recherche à la FTU, revient en détail sur les résultats de cette enquête.



www.revue-democratie.be

Politique(s) d'austérité

La Grèce : laboratoire social pour l'Europe néolibérale ?

> Thierry DOCK (*)

On a longtemps cru que les plans d'ajustement structurel seraient réservés aux pays du Sud. Mais c'était sans compter sur le triomphe du néolibéralisme. Au menu : dérégulation, flexibilisation, privatisations. En Europe, la Grèce est le premier pays qui a fait les frais des politiques imposées par la Troïka. Malgré des promesses de meilleurs lendemains, tous les indicateurs sociaux et économiques du pays se détériorent jour après jour. Décryptage.

Aujourd'hui, Athènes ne fait plus la une de l'actualité. Provisoirement sans doute. Car les problèmes restent immenses. Rien n'est réglé. La situation continue, au contraire, à se dégrader. Comme l'exprime très bien l'excellent économiste français Jean Gadrey, « les chiffres [de la Grèce]... correspondent peu ou prou à ceux d'un pays qui aurait subi plusieurs années d'une guerre dévastant l'économie, la société, les hommes, les femmes et les enfants, et l'environnement. Une guerre qui a fait des morts. Il n'y a pas eu besoin de chars, de bombes, d'invasion militaire pour cela ». Et il ajoute encore : « Le désastre a été provoqué par les grandes banques et les marchés financiers, relayés par la Troïka et par les gouvernements grecs qui ont plié devant une invasion économique, politique et idéologique. Un jour peut-être, un tribunal international jugera ces responsables pour délit économique et social contre un peuple. Mais malheureusement, pour l'instant, la destruction se poursuit » [1].

Depuis 2009, l'Europe est au chevet de la Grèce. La Troïka, le trio composé de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international, est à la manœuvre. Elle dicte ses conditions. La Grèce se retrouve donc sous plan d'ajustement structurel, comme l'ont été de nombreux pays du Sud avant elle. Non, la Grèce n'a pas « ce qu'elle mérite », comme le laissent sous-entendre certains esprits occidentaux bien-pensants. La Grèce était mal gérée, gangrénée durant des décennies par la fraude et l'évasion fiscale. Une évasion fiscale qui a surtout profité aux riches. Et aujourd'hui, c'est le peuple qui trinque. Il subit notamment la détérioration des fonctions collectives (santé, enseignement...) à un rythme rapide dans un pays au bord de la banqueroute.

Les orientations et les injonctions tracées par la Troïka sont sans équivoque. Elles sont clairement teintées de néolibéralisme (privatisations, augmentation de la flexibilité sur le marché du travail...). Et elles s'opèrent largement en dehors de considérations démocratiques. En effet, les décisions se prennent au-dessus de la tête des peuples, grec et européen [2]. Elles sont avant tout dans les mains de quelques technocrates, et imposées ensuite à Athènes [3]. Qui ose encore faire croire aujourd'hui que l'Europe aide la Grèce ?

Les résultats de « l'aide européenne »

Depuis cinq ans maintenant, Athènes est conseillée par les autorités économiques réunies à travers la Troïka. Mais les résultats de ces « conseils » sont désastreux.

Plus de 30 % de la population est aujourd'hui confrontée à la pauvreté ou l'exclusion sociale [4]. Concrètement, cela se traduit par des difficultés de satisfaire des fonctions vitales, telles que l'accès à la nourriture ou la possibilité de chauffer sa maison [5]. D'autres indicateurs ne trompent pas et mettent bien en évidence une dégradation des conditions de vie : hausse des suicides de 44 % entre 2007 et 2011, augmentation de la mortalité infantile (de 6,3 décès pour mille naissances en 2003 à 9 décès en 2011).

Les indicateurs sont tout aussi clairs en matière d'emploi. Les politiques voulues et imposées par la Troïka ne donnent aucun résultat, loin s'en faut.

1. Jean Gadrey, extrait de son blog pour la revue *Alternatives économiques* (voir : http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2014/05/10/les-chiffres-dramatiques-de-l%e2%80%99austerite-qui-devaste-la-grece/).

2. C'est une situation qui a d'ailleurs été dénoncée par le Parlement européen.

3. Lire par exemple : Liêm Hoang-Ngoc, *Les mystères de la Troïka*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant, 2014, 153 pages.

4. Mesurée à partir de la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian (Source : *Eurostat*). Le salaire médian est celui de l'individu situé au milieu de l'échelle des salaires. 50 % des individus ont donc un salaire inférieur, et les 50 autres % un salaire supérieur.

5. Lors d'un récent séjour en Grèce dans le cadre d'une action syndicale, j'ai notamment été marqué par les témoignages de personnes qui, malgré un emploi, avaient faim à certaines périodes de l'année et qui se couchaient de bonne heure en hiver pour économiser sur la facture d'énergie.

Indicateurs économiques (en 2012) [1]

	PIB par habitant (en dollars) [2]	Croissance du PIB (en %)	Balance courante (en % du PIB)	Investissements [3] (en % du PIB)
Grèce	25.331,4	- 6,4	- 3,5	13,6
Belgique	39.788,3	- 1,4	- 1,4	21,0
Union européenne	33.527,2	- 0,3		17,8

1. Source : Banque mondiale.
2. En parité de pouvoir d'achat.
3. Formation brute de capital fixe.

Le taux de chômage a explosé en Grèce. À la fin de l'année 2013, il pointait à plus de 25 %, ce qui place le pays sur la plus haute marche du podium en Europe. Les chiffres diffusés par *Eurostat* sont sans équivoque. En seulement cinq ans, c'est le cinquième des postes de travail qui a été détruit. Comme c'est le cas classiquement en période de récession, et même si toute la population trinque, les principales victimes sont les jeunes. Leur taux de chômage est inouï : 60 % pour les 15-24 ans et 45 % pour les 25-29 ans. C'est une génération qui est sacrifiée. Alors, elle réagit. De plus en plus, les jeunes quittent le pays. Et contrairement aux vagues d'émigration précédentes, ce ne sont pas ceux provenant de la campagne qui choisissent l'exil. Mais, de plus en plus, les jeunes les plus diplômés, originaires des espaces urbains. À terme, c'est la question de l'avenir du développement de la Grèce qui est ainsi posée.

Depuis cinq ans, la péninsule hellénique s'enfonce. Malgré cela, le discours de la Commission européenne ne change pas. D'après elle, la situation ne va pas tarder à s'améliorer. La chute va être enrayée. Mais ces prévisions sont chaque fois démenties. Une récente étude de l'institut syndical européen le met bien en évidence [6]. Le plan imposé à la Grèce en mai 2010 devait permettre une reprise des exportations et de l'activité économique. *A posteriori*, c'est exactement l'inverse que l'on peut observer. La Troïka estimait également que les mesures d'ajustement allaient conduire à une réduction du déficit public. Il s'est au contraire fortement aggravé. Pourtant, ces erreurs à répétition n'amènent nullement les prescripteurs à revoir leurs injonctions. Au contraire, ils prônent la continuité.

Une économie à la dérive

Sur le plan social, les indicateurs sont donc dramatiques. Sur le plus pur plan économique, les résultats des plans d'ajustement imposés par la Troïka sont tout aussi négatifs. La richesse produite, mesurée à partir du produit intérieur brut, a baissé considérablement sur les cinq dernières années (24 % entre 2008 et 2013) [7]. Faute de débouchés, les entreprises n'investissent plus et les équipements se dégradent. Sur la période prise en considération, les investissements en pourcentage de la richesse produite ont pratiquement baissé de moitié. Et si la balance des paiements est aujourd'hui moins déséquilibrée qu'avant la crise, c'est à cause des importations qui se sont effondrées.

La situation des finances publiques reste également catastrophique. Avant la crise de 2008, le déficit public était de l'ordre de 6 %. Malgré l'augmentation de nombreux impôts, il se trouve à plus du double à la fin de l'année 2013. Résultat : la dette publique atteint des niveaux intenables (un peu plus de 100 % avant la crise, 140 % actuellement) et, contrairement à ce que certains pourraient penser, il n'y a toujours aucune solution qui a pu être dégagée. Qui peut encore feindre de croire que la population pourra un jour rembourser une telle dette ?

Flexibilité et privatisations au menu

Les résultats des traitements imposés par les économistes de la Troïka sont déplorables. Mais l'aveuglement prévaut. Et au royaume des aveugles, le néolibéralisme est roi. Dirigé par un gouvernement conservateur, Athènes applique avec zèle les orientations dressées par quelques technocrates. Dans un pays tel que la Belgique où les finances publiques sont pour le moment sous contrôle, elles ont un écho relativement limité. Mais en Grèce, les attaques contre les contours du « modèle social européen » portent pleinement. Les recommandations sont multiples et conduisent notamment à opérer des réformes dans le champ des relations collectives, via la décentralisation des négociations, afin d'introduire davantage de flexibilité. Il s'agit également de réformes qui visent à diminuer la protection des emplois, à travers la révision des modalités de licenciement et la baisse des durées de préavis. C'est aussi l'imposition du gel des rémunérations dans le secteur public [8]. Dans le secteur de la sécurité sociale, les estimations indiquent une baisse du montant des pensions de 45 % sur la période 2009-2013.

Comme dans les autres pays sous tutelle financière, la Troïka a aussi imposé une révision des modalités relatives au salaire minimum. Il était traditionnellement négocié par les interlocuteurs sociaux, comme dans de nombreux autres États membres de l'UE. Mais ce schéma n'est pas du goût

6. *Benchmarking working Europe*, ETUI, 2014, pp.13-24.

7. Source : *International Monetary Fund, World economic outlook database.*

8. Stefan Clauwaert, « The country-specific recommendations (CSRs) in the social field : an overview and initial comparison », Brussels, ETUI, 2013 (cf. http://www.etui.org/Publications2/Background-analysis/The-country-specific-recommandations-CSRs-in-the-social-field).

des néolibéraux aux commandes dans les instances économiques internationales. Du coup, depuis 2012, les syndicats grecs n'interviennent plus dans la détermination du salaire minimum. C'est l'État grec qui a la main, solidement conseillé, bien entendu, par les experts internationaux. Les résultats sont éloquents : le salaire minimum a été réduit de plus d'un quart[9] sur la période 2007-2013[10] et se situe aujourd'hui, mensuellement, à environ 500 euros.

Selon différentes conventions, un salaire est considéré comme insuffisant pour échapper à la pauvreté lorsqu'il est en dessous du seuil de 60 % du salaire médian. En Belgique, le salaire minimum est juste au-dessus de ce seuil. Avec les mesures qui ont été imposées au monde du travail hellénique, le salaire minimum grec ne représente aujourd'hui qu'un peu plus de 40 % du revenu médian. Il peut donc être considéré comme insuffisant pour échapper à la pauvreté.

En quelques années, le marché du travail en Grèce a donc été profondément réformé pour le rendre hyper flexible. Le rôle des organisations syndicales a été amoindri. Certains s'en frottent les mains. C'est le cas des capitalistes, et de quelques grandes multinationales qui sont prêts à acquérir les plus beaux morceaux de l'économie grecque. Car, bien entendu, c'est là aussi un des remèdes prescrits à Athènes par la Troïka : il faut absolument diminuer la taille du secteur public et l'État doit se retirer d'une série de domaines. En d'autres mots, il faut privatiser. C'est le cas notamment dans le secteur de l'eau, avec quelques grandes multinationales françaises bien connues (Veolia, etc.) qui sont à l'affût. Alors que le service rendu est de qualité, la compagnie des eaux d'Athènes et celle de Thessalonique sont dans le collimateur et figurent dans la liste des entreprises amenées à être privatisées. Autre projet porté par le gouvernement grec : la perspective de permettre la privatisation des plages et du littoral du pays, avec les dérives que l'on peut deviner. Mais le peuple grec ne se résigne pas. Il se mobilise et est souvent admirable dans ses entreprises de résistance au rouleur-compresseur néolibéral.

D'autres stratégies d'action

« Ne vivons plus comme des esclaves » : c'est le titre d'un documentaire percutant proposé par un réalisateur franco-grec[11]. Car la résistance s'organise. Les projets d'économie sociale et solidaire fleurissent à Athènes et un peu partout dans le pays[12]. Ils permettent à la population de tenir, de ne pas sombrer, d'échapper à l'écrasement de la machine capitaliste, de retrouver une part de dignité, de bâtir à partir du terrain des espaces de solidarité, de reconstruire du collectif là où les autorités cherchent à diviser.

La Grèce n'est pas le seul pays européen où la population souffre aujourd'hui. Mais sa situation est tristement exemplaire. Car c'est dans ce pays que les autorités néolibérales ont pu aller le plus loin dans l'administration de leurs funestes injonctions. Certains parlent même d'une forme de néocolonialisme.

Face à cette politique et à ses conséquences, nous ne pouvons rester indifférents. Il nous appartient tout d'abord de veiller à être correctement informés de ce qui se passe aujourd'hui en Grèce. Bien sûr, il y a eu des problèmes majeurs de gouvernance dans ce pays. Mais le peuple n'en est pas responsable. Les stéréotypes souvent véhiculés par certains médias occidentaux sont très dangereux.

La confédération européenne des syndicats (CES) plaide pour la fin de la politique de l'austérité, en Grèce, et dans l'ensemble de l'Union européenne. Les seuls résultats de cette politique sont la prolongation de la crise socioéconomique où les pertes d'emploi et les restructurations sont monnaie courante. Dans certains pays, et c'est pleinement le cas en Grèce, la démocratie est confisquée. Certains considèrent que le peuple n'est pas assez malin. Pour ces experts, il n'y a de toute façon pas d'alternative et le gouvernement doit appliquer les classiques des préceptes néolibéraux : dérégulation, flexibilisation et privatisations. Or l'histoire nous éclaire sur les résultats de telles politiques : augmentation des inégalités, montée des exclusions et développement d'un terreau propice à l'extrême droite (c'est pleinement le cas en Grèce avec les percées électorales du parti néonazi Aube Dorée).

Davantage que la population hellénique, c'est l'ensemble des progressistes qui doit s'inquiéter de ce qui s'opère en Grèce. Car clairement, plus que de résoudre les véritables problèmes, c'est un changement de modèle que l'Europe, à travers le travail de la Troïka, cherche à implémenter dans la péninsule. Un autre cap est indispensable. La CES, mais aussi le parti grec de gauche Syriza en ont tracé les contours[13]. Avec près de 27 % des voix lors des élections européennes de mai 2014, ce dernier parti est arrivé pour la première fois en tête dans le cadre d'une élection à l'échelle nationale[14]. Une autre politique passe résolument par une restructuration de la dette publique qui est insoutenable pour la population et qui est aussi injuste. Obliger les Grecs à rembourser la dette telle qu'elle existe aujourd'hui, c'est condamner un peuple à la misère. Et c'est indigne du projet européen qui devrait veiller à la prospérité partagée. #

(*) Économiste

9. Évolution du salaire minimum horaire en termes réels, c'est-à-dire corrigé pour tenir compte de l'évolution des prix.

10. Magdalena Bernaciak, Torsten Müller and Kurt Vandaele, « Half a decade of pressure on wages and collective bargaining », in *Benchmarking working Europe*, ETUI, 2014.

11. Ce documentaire, réalisé par Yannis Youlountas, est disponible sur : http://www.youtube.com/watch?v=rpqk24qvoR4.

12. Voir, notamment : Quentin Mortier, « Peut-on se réjouir de la naissance d'une économie sociale grecque ? », Saw-B, Analyse 2013 (accessible en ligne sur : http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1313_es_grece.pdf).

13. Voir, notamment, l'interview de l'économiste grec Petros Linardos dans la revue *Politique*, n°85, Mai-Juin 2014, pp. 47-48.

14. Mais, pour le moment en tout cas, il reste écarté du pouvoir.



La suppression des taux réduits générerait d'importantes recettes fiscales pour le budget de l'État.

© eFile989

ÉCONOMIE

Abolir les taux réduits de TVA : une mesure (anti-)sociale ?

> Edoardo TRAVERSA et Sébastien WOLFF (*)

Dès que certains évoquent une hausse de la TVA, les progressistes de tout bord tirent à boulets rouges sur la proposition. À raison, car une augmentation généralisée du taux de la TVA ferait porter l'effort budgétaire sur l'entièreté de la population, quel que soit le niveau de revenus des uns et des autres. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit des taux réduits de TVA (ceux de 6 % ou de 12 %) ? Une telle réforme impacterait-elle tous les citoyens de la même manière ? Ou certains seraient-ils plus concernés que d'autres ? Et si, contre toute attente, la mesure se révélait à l'avantage des moins bien lotis ? Analyse.

La TVA[1] fut le premier impôt sur la consommation à être harmonisé au niveau européen. Cela a permis de substituer à l'existence concurrente de différents impôts nationaux, dont la définition et le champ d'application ne se recouvraient pas complètement, un système harmonisé facilitant les échanges économiques entre États membres[2]. En Belgique, la TVA a remplacé la taxe sur la transmission. Précisons toutefois qu'il existait déjà d'autres taxes sur la consommation dans la législation belge, notamment les droits d'accises qui sont toujours en vigueur et touchent certains biens spécifiques, comme les produits énergétiques ou les boissons alcoolisées.

La problématique de la différenciation des taux en fonction de la base imposable n'est pas neuve ; les taxes belges préexistant à la TVA communautaire connaissaient des taux différents, en fonction (notamment) du caractère luxueux du bien ou du service. Avant l'harmonisation européenne de la TVA, les États membres disposaient d'une liberté presque totale en matière de fixation des taux. Aujourd'hui, la directive européenne sur la TVA encadre plus étroitement le taux ordinaire et les possibilités de taux réduits laissées aux États membres. Premièrement, la directive impose un taux ordinaire minimal de 15 %. Deuxièmement, elle n'autorise des taux réduits qu'à deux conditions : seuls deux sont permis par État membre et ces taux réduits ne peuvent être fixés à un pourcentage de la base d'imposition qui soit inférieur à 5 %[3].

Consciente des potentielles distorsions entre États membres que peuvent entraîner des taux réduits non uniformisés, la Commission européenne a manifesté en 2011 son intention de s'attaquer à leur principe, plus spécialement à trois catégories d'entre eux : les taux réduits qui constituent un obstacle au fonctionnement harmonieux du marché intérieur, les taux réduits portant sur des produits et des services dont la consommation est décourageée par d'autres politiques de l'Union, et enfin, ceux qui s'appliquent à des biens ou services physiques, mais

pas à leur équivalent électronique. Les taux réduits ne constituent toutefois pas la seule exception à l'application du taux général. De nombreuses exemptions existent – et sont prévues de manière générale au niveau européen – tels que les prestations de soins médicaux, les prestations liées à l'enseignement et à l'enfance, ou encore les services financiers. D'autres bénéficient ou ont bénéficié à certains États membres seulement, comme celle portant sur des prestations d'avocats (soumises toutefois à la TVA en Belgique depuis cette année). Vu les nombreux effets pervers de ces mesures (voir *infra*), l'une des priorités de la Commission est d'élargir l'assiette d'imposition, et donc de réduire les prestations de services et les livraisons de biens qui n'entrent pas dans le champ ou sont exonérées de TVA.

La situation en Belgique aujourd'hui

Le système fiscal belge contient de nombreux taux réduits qui portent principalement sur des biens de consommation courante. Il en existe également dans des secteurs pour lesquels l'insertion d'un surcoût final de l'ordre de 21 % (taux normal de la TVA en Belgique) aurait pu, d'après le législateur, entraîner des conséquences négatives. La plupart des matières n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis leur introduction. Deux taux réduits sont prévus : 6 % et 12 %.

Le taux réduit de 6 % s'applique principalement à des biens de première nécessité, principalement les produits alimentaires[4].

Le taux de 12 % s'applique, lui, à un panel plus réduit de biens et services, notamment la restauration, les combustibles (mais uniquement les combustibles solides s'apparentant au charbon) et le logement social.

Le système de réduction de taux tel qu'il existe pour le moment cause certaines inégalités criantes. Ainsi, un magret de canard se trouve imposé de la même façon qu'une saucisse de Francfort, des coquilles Saint-Jacques ou du caviar aux mêmes conditions qu'un filet de hareng, ou encore un camping se retrouve dans la même catégorie qu'un palace 5 étoiles. De même, la rénovation d'une habitation (prestation de services), soumise à un taux réduit de 6 % est nettement favorisée par rapport à l'acquisition de biens neufs, soumis à un taux de 21 %.

Impact budgétaire

Les taux réduits induisent toutefois un important manque à gagner pour les finances publiques. Si l'on se réfère à l'inventaire des dépenses fiscales publié par le SPF Économie pour l'année 2012, le taux de 6 % a coûté 8,165 milliards d'euros. Ce chiffre est en constante augmentation, puisqu'il n'était que de 6,819 milliards en 2008. La majeure partie de la dépense fiscale est constituée par l'application du taux réduit de 6 % aux biens de première nécessité qui représentent plus de 5 milliards, mais aussi par l'avantage octroyé au secteur de la construction pour la rénovation d'habitations et de logements (1,6 milliard, mais ce montant s'est tassé en 2011 et 2012)[5].

Le taux de 12 % engendre une plus faible perte de recettes, puisqu'il ne vise principalement que deux chefs de prestations de services : le secteur immobilier et l'Horeca, pour une dépense globale de 376 millions d'euros.

L'ensemble des taux réduits octroyés impliquait donc une dépense fiscale totale de plus de 8,5 milliards d'euros pour 2012, ce qui représente presque un quart des recettes collectées. En d'autres termes, les taux réduits coûtent à la collectivité un quart de ce que la TVA rapporte.

« L'ensemble des taux réduits octroyés impliquait une dépense fiscale totale de plus de 8,5 milliards d'euros pour 2012(...). En d'autres termes, les taux réduits coûtent à la collectivité un quart de ce que la TVA rapporte. »

Qui en profite ?

Il n'est pas facile de déterminer les véritables bénéficiaires des taux réduits. Traditionnellement, on a tendance à penser que les taux réduits, visant des biens dits de première nécessité, profitent essentiellement aux plus faibles revenus et se présentent donc comme une mesure au caractère social marqué. Or, cette affirmation peut être relativisée, voire même contredite.

Si l'on se penche sur le côté production, il est sûr que les producteurs de biens et les prestataires de services bénéficiant d'un taux réduit de TVA bénéficient d'un avantage concurrentiel marquant. Ainsi, si le prix habituel du bien concurrent intègre les 21 % de TVA, et que le producteur peut facturer 6 % de TVA seulement, il sera plus abordable et/ou s'attribuera une plus grande marge bénéficiaire. Une grande partie du secteur Horeca bénéficie du taux réduit sur la nourriture, ce qui, sous l'angle de la TVA, fait d'un repas au restaurant un loisir plus attractif qu'une entrée dans une patinoire par exemple.

C'est dans le chef du consommateur que les différences se marquent encore plus nettement. La première chose à se rappeler est que la TVA ne frappe que la consommation, et donc tend à favoriser l'épargne (partie des revenus non utilisée pour les dépenses de consommation). Ces tendances varient bien évidemment suivant les revenus du ménage ou de la personne. Plus la personne dispose de revenus importants,

moins la part des revenus qu'elle affecte à la consommation sera importante[6].

Cette donnée doit être mise en perspective par rapport à l'utilisation des taux réduits. Ainsi, *Le Soir* a mentionné récemment une étude qui identifiait à qui bénéficiait le plus le taux réduit de 6%[7]. Sans surprise, une proportion plus grande de la dépense fiscale va vers les déciles les plus élevés. Deux phénomènes, qu'il est difficile de différencier, concourent à cette différence : les ménages les plus riches dépensent plus en quantité et, pour la même quantité, le prix du bien ou du service est plus important.

À la vue du graphique (ci-contre), il est facile de conclure que les taux réduits profitent plus aux hauts revenus qu'aux bas revenus, et l'on peut douter du caractère social des taux réduits. En vue de rétablir une égalité entre les contribuables, on pourrait en conclure que leur suppression s'impose. La réalité n'est toutefois pas aussi simple.

Comparaison du coût des taux réduits de TVA et de la part de la consommation totale par décile.

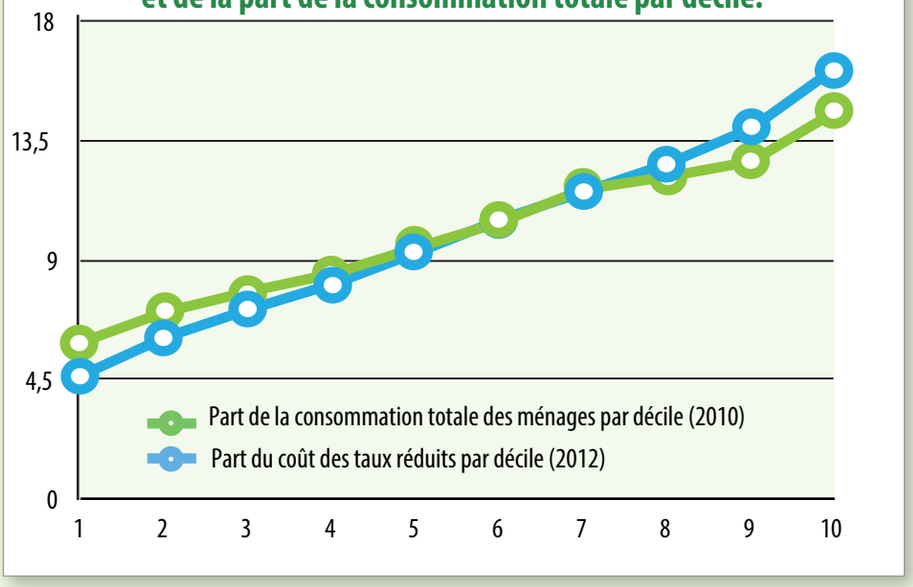

Supprimer les taux réduits ?

Pour les raisons exposées dans le paragraphe précédent, la suppression des taux réduits est souvent évoquée dans la littérature spécialisée et dans les rapports d'experts. Il est donc étonnant que la majeure partie des États membres européens disposent toujours à l'heure actuelle de taux réduits. Alors, quelles sont les raisons qui sous-tendent le maintien des taux réduits ? Plus prosaïquement, quelles seraient les conséquences si une suppression des taux réduits devait être envisagée ?

On peut partir d'une hypothèse simple, où le contribuable aurait le choix entre trois biens : le pain imposé à 6%, les pralines à 21% et enfin l'épargne, dont on sait que les revenus ou l'achat de produits financiers ne sont pas visés pas la TVA. On distinguerait deux types de consommateurs dans l'économie, un premier groupe qui contiendrait les moins lotis qui gagneraient 100 euros par mois, et les mieux lotis dont les revenus seraient de 1.000 euros par mois. Pour survivre dans l'économie, 8 pains par mois au minimum sont nécessaires et le prix de chaque pain équivaut à 10 euros + la taxe sur la consommation. Les moins lotis achètent donc les 8 pains nécessaires, qu'ils payent 85 euros environ. Cela représente environ 85% de leur revenu consacré à la consommation. Les mieux lotis à l'inverse consomment 20 pains, qu'ils payent donc 212 euros. Cela représente 21% environ de leur revenu. Le reste est consacré à l'épargne pour moitié, et aux biens de luxe pour l'autre moitié.

Si l'on décide d'augmenter la taxe sur le pain à 21%, tant le riche que le pauvre payeront plus. Mais l'effort financier que cela représentera ne sera pas proportionnel. Ainsi, pour acquérir les 8 pains nécessaires à sa survie, le moins loti devra débourser 97 euros environ. Cela représente donc un effort financier supérieur de 12%. Il ne lui restera plus que 3 euros pour acheter des biens divertissants ou pour épargner. À l'inverse, le mieux loti devra dépenser 242 euros, soit 30 euros de plus. L'effort que devra fournir le mieux loti, en montant, est donc plus important. En effet, l'augmentation de prix qu'impliquera le changement de taux s'élève seulement à 12 euros pour le moins loti. Toutefois, en pourcentage, la différence est nettement à la défaveur du moins bien loti. Si l'augmentation du taux de taxe à 21% représente 3% du revenu du mieux loti, elle représente 12% du budget des moins lotis. Prise à rebours, l'augmentation du taux de TVA, en raison de la composition des paniers des moins bien lotis qui fait la part belle aux biens de première nécessité, a provoqué une diminution du salaire réel de ceux-ci[8]. À salaire équivalent, le moins loti a moins de pouvoir d'achat, de consommation ou d'épargne.

Relever la TVA, par exemple en supprimant les taux réduits, consiste donc nécessairement à augmenter le prix de la consommation par rapport à d'autres utilisations des revenus. Pour les raisons présentées ci-dessus, les ménages ne sont pas égaux face à la consommation, ceux disposant des revenus les plus faibles étant obligés de consacrer l'ensemble de leurs revenus à celle-ci, et parfois également des revenus qu'ils empruntent ; les ménages les plus favorisés, à l'inverse, ne consomment qu'une petite partie de leurs revenus, même si en montants absolus, cette dépense est plus importante.

Quelles conséquences ?

Taxer plus fortement la consommation en augmentant la TVA pourrait entraîner plusieurs effets sur le marché.

Premièrement, pour la plupart des ménages qui peuvent arbitrer entre la consommation et l'épargne, l'épargne devient moins onéreuse et plus avantageuse. Il s'agit toutefois d'un effet purement temporaire, puisque par définition l'épargne est une dépense de consommation différée. Toutefois, le marché belge étant déjà marqué par une importante propension à épargner, celle-ci sera en principe renforcée. Remarquons toutefois que le taux d'intérêt est également une composante importante dans la décision d'épargner, et que les taux bancaires actuels n'offrent plus au consommateur un important surplus de consommation s'il décide de la postposer et de placer ses revenus.

Deuxièmement, les biens de première nécessité seront corrélativement plus onéreux que leurs équivalents taxés à 21%. Ainsi, l'achat d'un téléphone portable, qui pouvait par exemple représenter l'équivalent de l'achat de 100 kilos de pommes taxées à 6%, n'en représentera plus que 87. Toujours dans cet ordre d'idées, les boissons alcoolisées, l'essence ou encore le tabac verront leur prix relatif diminuer par rapport aux biens nécessaires. C'est donc un aspect important à prendre en compte en cas de réforme : les biens dont la consommation est découragée par l'État au moyen d'accises seront, si celles-ci demeurent identiques, plus attractifs. Une évolution des accises ou de la TVA venant frapper ces biens est donc nécessaire pour maintenir l'effet décourageant de la taxation.

Troisièmement, dans une étude très fouillée, les auteurs britanniques *Blundell* et *Bond* identifient encore la grande disparité dans les habitudes et préférences de consommation des consommateurs. Les ménages n'ayant pas des préférences communes et partagées, il est donc important d'assurer une neutralité de la TVA par rapport aux choix de consommation. Des habitudes de consommation uniformes n'existent pas, et la relation entre niveau de revenus et catégorie de produits achetés n'est pas aussi évidente qu'elle pourrait l'être (empiriquement, il suffit de regarder les téléphones portables des différents usagers dans les transports en commun pour s'en rendre compte)[9].



© Gent Verkend

« La baisse de la TVA dans l'Horeca de 21 à 12 % ne s'est pas répercutée dans une baisse des prix de 9 %. »

« En cas de réforme des taux réduits de TVA, les boissons alcoolisées, l'essence ou encore le tabac verront leur prix relatif diminuer par rapport aux biens nécessaires. »

Enfin, et c'est assurément la variable la plus difficile à estimer, les producteurs ne procéderont peut-être pas identiquement à l'intégration de l'augmentation de la TVA. Les livreurs de biens et les prestataires de services étant libres de fixer leur prix, rien ne les oblige à répercuter (intégralement) la hausse de TVA dans leur prix final. Plus encore, rien n'empêche non plus un professionnel d'augmenter ses prix de manière plus importante pour répercuter les potentiels coûts indirects que peut entraîner un relèvement de la TVA (comme une baisse de la consommation concurrente de certains biens, en raison de leur prix relatif supérieur). Une hausse de la TVA de 6% à 21% n'entraînera donc pas nécessairement une augmentation de 15% des prix des biens. À titre d'exemple, la baisse de la TVA dans l'Horeca de 21 à 12% ne s'est pas répercutée dans une baisse des prix de 9%. Mais cela n'est pas toujours l'objectif poursuivi par le législateur. À propos de la baisse de TVA de 2010 en faveur de l'Horeca, le ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders, avait explicitement déclaré : « L'impact sur la note n'est pas une obligation. On ne mettra en tous les cas pas en place de système de surveillance des prix. Si la réduction avait été jusqu'à 6% (autrement dit de 15%), on pouvait espérer qu'un tiers de celle-ci soit répercuté sur le prix »[10]. Le but de l'époque était de stimuler l'emploi (déclaré) dans le secteur.

Pas sans correctifs sociaux

L'adoption d'une uniformisation des taux de TVA doit prévoir des mesures d'accompagnement pour les revenus les



plus bas. Ces mesures peuvent prendre plusieurs formes, comme une revalorisation des pensions modestes, une hausse de la tranche exonérée d'impôts sur les revenus ou encore un crédit d'impôt majoré pour les allocataires sociaux. Plus important que la nature de la mesure, il est important que celle-ci compense effectivement et réellement la perte de pouvoir d'achat. Ainsi, dans notre exemple d'économie simplifiée, il est important que pour les biens rigoureusement nécessaires à la vie en société, les moins bien lotis ne soient pas plus défavorisés proportionnellement à leur revenu. Il convient donc au minimum que les 9 euros supplémentaires à débourser en raison de l'augmentation de 12 % du taux soient compensés, de manière à rééquilibrer les moins lotis avec les mieux lotis en proportion de la part de leurs revenus respectifs que représente la suppression du taux réduit.

Plus généralement, il importera donc, pour éviter que des personnes disposant d'importants moyens bénéficient de taux réduit pour les biens de première nécessité, que le pouvoir d'achat des plus pauvres, pour qui ces biens de première nécessité composent presque l'intégralité des dépenses, ne soit pas affecté (du moins le moins possible). Certains mécanismes déjà mis en place par le législateur peuvent être utilisés à cette fin. Ainsi, l'indexation des salaires, allocations sociales et allocations complémentaires au moyen de l'indice des prix à la consommation permet d'atteindre partiellement cet objectif. En effet, le panier de biens qui sert à déterminer l'index inclut de nombreux biens de première nécessité, tels que l'énergie, le pain ou les légumes. Dès lors, une hausse de prix de ces biens, que ce soit en raison d'une augmentation du prix de marché ou de la fiscalité qui est associée au produit ou au service, aura un effet sur l'indice en question. Toutefois, ces mécanismes ne permettront que partiellement d'endiguer la hausse des prix des biens nécessaires pour les bas revenus. En effet, l'index compte également de nombreux produits qui sont déjà imposés au taux TVA de 21 %, alors qu'ils ne constituent pas nécessairement des biens de première nécessité acquis par les moins lotis (telles les automobiles par exemple). L'impact sur l'index ne sera donc que partiel. Une seconde limitation est à trouver dans l'indexation elle-même. Si les allocations et salaires sont liés à l'indexation, il est important de noter que cette indexation est parfois limitée, ce qui implique que la variation de la taxe n'est pas intégralement répercutée sur la somme liée à l'index. Un saut d'index, comme cela semble être prévu par le gouvernement fédéral[11], qui se verrait couplé à une suppression des taux réduits TVA, pourrait donc venir réduire le salaire réel de nombreux Belges, en ce inclus les plus bas revenus. Cette indexation potentielle ne couvrira donc pas nécessairement les dépenses supplémentaires des bas revenus. D'autres mesures devront être mises en place, afin de compenser la potentielle perte de pouvoir d'achat qu'entraînerait la suppression du taux à 6 %.

Ces difficultés de mise en œuvre ne peuvent remettre en cause l'idée selon laquelle la suppression des taux réduits constituerait une mesure socialement juste. L'important est de prévoir des mesures compensatoires pour les bas revenus. Une étude récemment publiée au Royaume-Uni démontre qu'une telle suppression, accompagnée de mesures correctrices, générerait d'importantes recettes fiscales pour le budget de l'État, qui pourraient être par exemple affectées à réduire l'imposition du travail. Il reste à savoir si nos décideurs auront le courage d'aller au-delà des idées reçues et de convaincre l'opinion publique que n'est pas antisociale toute mesure qui en a l'apparence. #

(*) CRIDES, Université Catholique de Louvain

1. Pour rappel, la TVA est l'acronyme de « Taxe sur la valeur ajoutée » (NDLR).

2. Directive 67/227/CEE du Conseil (du 11 avril 1967) en matière d'harmonisation des législations des États membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, J.O.U.E., L. 71 du 14.4.1967, pp. 1301-1303. Elle a été par la suite remplacée par la sixième directive TVA (1977), plus complète et structurée, et réécrite en 2006 (directive 2006/112/CE).

3. En outre, seuls certains biens et services, visés dans une annexe de la directive, peuvent faire l'objet de taux réduits, parmi lesquels se trouvent les denrées alimentaires, les livres (papier) ou encore les produits pharmaceutiques.

4. Se retrouvent également dans les biens visés par le taux de 6 % : les aliments pour animaux, l'eau de distribution, les médicaments et dispositifs médicaux, les journaux, publications périodiques et livres (à l'exception de la presse quotidienne, soumise à un taux de 0 %), les objets d'art de collection et d'antiquité, les voitures automobiles pour invalides et, depuis peu, l'électricité pour clients particuliers et certains clients mixtes. Certaines prestations de services bénéficient également de ce même taux réduit : les services agricoles, de transport de passagers et de leurs bagages, d'entretien et de réparation, les installations culturelles, sportives ou de divertissement, les concerts et spectacles, les hôtels et campings, les travaux immobiliers et les prestations des services sociaux. Depuis le 1er juillet 2011 s'y ajoutent les petits services de réparation (bicyclettes, chaussures...).

5. Données chiffrées publiées par le SPF Économie, pour 2008 à 2012.

6. Philippe Ledent, *Le Belge face à l'épargne*, 2009, www.bnb.be. Si l'on se réfère à 2009, soit au sortir de la crise financière, on voit que les ménages constituant le premier quartile dépensent plus de 110 % de leurs revenus, alors que ce pourcentage tombe à moins de 80 % pour les ménages constituant le quartile le plus riche du pays

7. Dominique Berns, « Supprimer les taux réduits et relever la TVA : antisocial ? », *Le Soir*, 19 mai 2014, pp. 6-7.

8. Le salaire réel est une mesure économique qui veut que l'on divise le salaire perçu par le prix des biens dans l'économie, suivant un panier de distribution. La Belgique connaît déjà ce système pour l'indexation des salaires, qui passe par l'indice des prix à la consommation (IPC). Quand le prix des biens augmente, le salaire est indexé pour qu'il permette toujours à son bénéficiaire de se procurer la même quantité de biens ou de services sur le marché en question.

9. Insitute for Fiscal Studies et James Mirrlees (eds.), *Tax By Design - The Mirrlees Review*, Oxford, OUP, 2010, pp. 216 et s.

10. Charlotte Mikolajczak, « TVA-Horeca : Sans réduction de prix », *La Libre*, 22 décembre 2009.

11. « Un saut d'index avec corrections sociales en vue », *La Libre*, 22 septembre 2014.

Démocratie

Les potentialités et les limites des « mini-publics »

> Hervé POURTOIS (*)

En 2011 et 2012 s'est tenu, à Bruxelles, le « G1000 ». Plusieurs centaines de citoyens, tirés au sort, ont débattu de grands enjeux de société et se sont prononcés sur des recommandations. Ces nouvelles formes de participation au débat public, appelées « mini-publics », ont le vent en poupe, *a fortiori* à l'heure où existe une distanciation de plus en plus forte de la population avec ses représentants politiques. Les mini-publics représenteraient-ils l'avenir de la représentation démocratique ? Quelques éléments de réponse dans cet article.

L'expérience du G1000[1], à l'initiative de quelques intellectuels et acteurs de la société civile, s'inscrit dans une tendance qui, un peu partout dans le monde, a pris une ampleur croissante au cours des dernières années. Du Canada à l'Australie, en passant par la France, le Danemark et même la Chine, on assiste à une efflorescence de dispositifs qui impliquent un panel de citoyens tirés au sort dans une procédure de consultation ou même de décision publiques ; des panels qui sont amenés à se prononcer sur le système électoral, la révision d'une constitution, l'orientation des politiques environnementales ou les choix technologiques. Les spécialistes ont pris l'habitude de rassembler ce type d'expérience sous la notion de « mini-publics ».

Pour d'aucuns, ces mini-publics traduisent un renouveau participatif indispensable pour relever le défi de la crise de la démocratie représentative. Les citoyens ayant de moins en moins confiance non seulement dans les élus, mais dans les élections elles-mêmes, il faudrait leur donner l'occasion de participer plus activement et plus directement à la décision publique. Et les mini-publics proposeraient une voie originale de revitalisation de la participation. Plutôt que de consulter l'ensemble du *dèmos* (ou de solliciter son approbation), comme c'est le cas dans un *referendum*, les mini-publics réunissent un échantillon restreint et donnent l'occasion aux participants de débattre avant de se prononcer. Ce débat préalable – entre les participants, mais aussi entre ceux-ci et des experts, des acteurs sociaux, politiques et économiques – est ce qui distingue le mini-public d'un banal sondage d'opinion, mais aussi de formes de consultations plus convenues. L'objectif n'est pas d'enregistrer et d'agréger des préférences ou des doléances, mais de construire collectivement une position par l'échange d'opinions et d'arguments entre des citoyens ordinaires. C'est la raison pour laquelle les promoteurs de ces initiatives se réclament de l'idéal de la démocratie délibérative : une décision publique ne doit pas simplement être le reflet des opinions ou préférences de la majorité, elle suppose avant tout que les opinions et décisions soient élaborées de manière raisonnée par la confrontation des arguments entre ceux qui sont concernés.

La politique autrement

En se réclamant de la démocratie délibérative, les partisans des mini-publics renversent complètement l'argument avancé par les promoteurs du gouvernement représentatif au tournant du 18e siècle. Ceux-ci estimaient qu'il fallait confier le gouvernement à des hommes compétents et soucieux de l'intérêt public, ce que la plupart des citoyens ne pouvaient être en permanence puisqu'ils devaient légitimement vaquer à leurs affaires privées. L'élection avait dès lors un sens aristocratique : elle devait assurer la sélection des meilleurs et le consentement des gouvernés à ce qu'ils gouvernent. Or deux siècles plus tard, l'expérience semble montrer que les élus ou les candidats à l'élection ne sont pas moins que les autres citoyens, motivés par leur intérêt privé, au premier chef celui d'être (ré)élu, et que cela conduit à adapter stratégiquement leurs décisions

1. Voir : http://www.g1000.org/fr/

et leurs positions en fonction de cet objectif, plutôt que d'un jugement bien pesé sur l'intérêt public. Il n'en va pas très différemment lorsque le jeu électoral est aux mains de partis politiques. En revanche, le « citoyen ordinaire » sélectionné par le sort pour participer à un mini-public serait, lui, dans une position davantage désintéressée ; il n'aurait pas grand-chose à perdre ou à gagner, sa carrière n'étant pas en jeu. De plus, le caractère socialement diversifié de l'échantillon constituant un mini-public permettrait de faire émerger des points de vue ou même des informations qui auraient pu échapper à des élus « déconnectés » de certaines réalités sociales. Même si l'échantillon peut rarement prétendre à être représentatif, on peut néanmoins veiller à ce que des voix ou des positions sociales souvent peu représentées dans les débats publics et dans les processus de décisions puissent s'exprimer et être prises en compte. C'est ainsi que les organisateurs du G1000 furent par exemple attentifs à intégrer dans le panel des personnes qui n'ont pas l'habitude de participer à la vie publique ou à la vie associative.

Le bénéfice des mini-publics pour la démocratie serait donc double (au moins). D'une part, ils permettraient d'intégrer une grande diversité de points de vue et d'informations, en particulier celles émanant de groupes marginalisés et qui sont peu pris en compte par les partis politiques ou même par les associations ayant pignon sur rue. D'autre part, ils assureraient une formation mieux raisonnée, délibérative de la décision publique, car elle ne serait pas soumise aux rhétoriques électoralistes et aux marchandages qui émaillent la démocratie électorale. Bien évidemment, ces vertus demeurent hypothétiques tant que l'on n'a pas précisé quelles seraient les compétences de mini-publics s'ils étaient institutionnalisés (ce que le G1000 n'était pas). Certains vont même jusqu'à proposer qu'une des assemblées parlementaires de nos systèmes représentatifs soit constituée sur base d'un tirage au sort.

Ce n'est pas le lieu d'examiner ici, par le détail, ce genre de propositions. L'attention sera plutôt portée sur quelques risques qu'il y aurait, en dépit des bénéfices évoqués, à jouer les mini-publics « contre les élections ».

Les revers de ces processus

Le pouvoir des experts *ès* participation.

Les concepteurs des mini-publics sont particulièrement soucieux d'assurer une représentativité sociologique du panel, une délibération dûment informée et raisonnée, ainsi qu'une implication égale des participants. Cela requiert une organisation minutieuse et une régulation très approfondie des opérations : sélection de l'échantillon, formulation des enjeux traités, choix des experts et des acteurs invités, configuration des discussions, tâches des animateurs, distribution des temps de parole, procédures de vote... Cette régulation forte contraste avec le caractère anarchique des débats dans l'espace public ou même dans l'espace parlementaire. Elle apparaît certes nécessaire pour assurer la participation à une délibération de qualité, mais c'est au prix d'un pouvoir important concédé aux concepteurs du dispositif et d'une dépossession des participants du pouvoir d'auto-organisation de leurs échanges.

LA CHRONIQUE

de Martine VANDEMEULEBROUCKE



Théo Francken, d'ultra-droite ? Quelle surprise !

Que Théo Francken – comme bien d'autres personnalités N-VA – ait des sympathies à l'égard de l'extrême droite flamande, y compris de sa frange nostalgique du troisième Reich, peut difficilement apparaître comme une réelle surprise. Mais soit. Imaginons que le MR et ses partenaires CD&V et Open VLD, ne l'ont pas soupçonné. Imaginons donc que Charles Michel soit sincère quand il affirme à la presse que Théo Francken lui a assuré de son « soutien total aux valeurs fondamentales ». Encore faut-il savoir de quelles valeurs on parle.

Car le nouveau secrétaire d'État à l'Asile et la Migration n'a pas été choisi par hasard. D'abord, c'est un N-VA, le parti qui est, avec le Vlaams Belang, le plus hostile aux étrangers. Un parti qualifié, avec raison selon nous, de raciste par le sénateur CDH Francis Delpérée. Ensuite, au sein même de ce parti, Théo Francken a, en tant que député, toujours fait de l'immigration son cheval de bataille. On relève aujourd'hui, pour s'en indigner, son « post » de 2011 sur Facebook où il dit douter de la valeur ajoutée de la diaspora marocaine. On s'étonne que 24 heures après sa prestation de serment, il ait promis de construire de nouveaux centres fermés pour y enfermer les « illégaux criminels » qui seraient un millier selon lui. Mais en quoi tout ceci est-ce surprenant ?

Cela fait des années que Théo Francken fustige les « illégaux criminels ». Illégaux, étrangers, régularisés toujours « criminels », il a seriné cet adjectif comme un mantra dans toutes ses questions et interpellations parlementaires. Avec Sarah Smeyers, autre croisée N-VA, il monopolisait les séances de la Commission de l'Intérieur de la Chambre avec son feu nourri de questions aux

La fragmentation des enjeux politiques

Les mini-publics ne sont pas, jusqu'à présent, des institutions permanentes. Et la participation d'un citoyen ne peut y être que ponctuelle. À défaut, il deviendrait un « professionnel de la politique », ce que l'on cherche précisément à éviter. Dans la mesure où le mini-public se focalise sur un seul enjeu ponctuel, cela pourrait conduire à une fragmentation des enjeux politiques. Un gouvernement ou un parlement élu inscrivent leur action dans la durée, au moins une législature, et doivent rendre compte de la continuité de leur action dans cette durée, notamment des priorités qu'ils ont choisies. Un mini-public n'est pas tenu à cette obligation : il se focalise sur l'enjeu qui lui est adressé, sans considérer d'autres enjeux et leur priorité relative. Ceci génère un risque de fragmentation de la vie publique et induit une vision du politique comme résolution successive de problèmes plutôt que comme construction collective de la vie commune.

> *« Les mini-publics risquent d'induire une vision du politique comme résolution successive de problèmes plutôt que comme construction collective de la vie commune. »*

La déconnexion par rapport aux logiques sociales

Les mini-publics rassemblent des individus en vue de délibérer. Ces individus sont désignés par le hasard. Dans certains cas, on veille à ce que certaines catégories sociales soient bien représentées, en particulier les plus défavorisées. Mais la représentation ainsi organisée est purement statistique. Elle est découplée de la représentation qui est assurée par des organisations qui ont vocation à défendre les intérêts d'un groupe social dans un contexte qui peut être conflictuel (syndicats, associations). Cela implique que la conflictualité des rapports sociaux et le fait que certains groupes soient dominants, et d'autres dominés, ne sont pas comme tels intégrés dans les procédures de mini-publics. Dans le meilleur des cas, ceux-ci peuvent s'efforcer de rectifier les disparités entre participants dans la discussion, mais ils n'intègrent pas les inégalités qui se situent en amont.

Le défi de la démocratie de masse

La discussion au sein d'un mini-public viserait, selon ses promoteurs, à produire une opinion que l'on pourrait considérer comme identique à – ou proche de – celle que développerait le grand public s'il pouvait délibérer. Mais celle-ci ne coïncide pas pour autant avec l'opinion ou les opinions auxquelles adhère effectivement le grand public. Au Canada, dans les années 2000, deux assemblées de citoyens tirés au sort ont préparé minutieusement et adopté presque unanimement des projets de réformes du système électoral. Dans les deux cas, le projet, soumis à *referendum*, a été repoussé par les citoyens. L'opinion « raisonnée » du mini-public a été désavouée par le grand public via le scrutin.

Ceci montre que les mini-publics relèvent davantage d'une logique représentative, quoique non élective, que de la démocratie directe. Ils posent de ce fait la question de savoir au nom de quoi un petit

---

responsables politiques chargés de l'asile (Wathelet, Maggie De Block...) pour dénoncer le laxisme de l' État belge.

Théo Francken est obsédé par l'enfermement des étrangers. C'est lui qui a suggéré de louer des places dans les centres fermés néerlandais pour expulser plus vite les « illégaux criminels » (on l'aura compris, c'est une tautologie pour lui). Théo Francken est également un spécialiste des chiffres et de la manipulation des chiffres. Comme député, il tenait une véritable comptabilité du nombre de sans-papiers arrêtés, par jour, par endroit, du nombre de condamnés étrangers, d'expulsions. En les arrondissant par le haut ou le bas selon les circonstances. Dans un de ses livres (« Belgïe, land zonder grens », écrit avec Sarah Smeyers), il écrit que l'immigration en Belgique est quatre fois plus élevée que la moyenne européenne. Et il est vrai que le ratio est de huit contre deux de moyenne pour l'ensemble des pays européens. Au Luxembourg, ce ratio est de 15,9. L'explication ? Francken considère comme immigrés les citoyens européens. Et en Belgique, les Français et les Néerlandais sont, de loin, la catégorie d'étrangers la plus importante dans notre pays. Mais ce n'est sans doute pas cela qu'aura compris le lecteur de Théo Francken.

Cette invraisemblable énergie dépensée à combattre l'immigration comme un fléau, cette mauvaise foi, ces mensonges, tous les députés n'ont pu que les constater quand le secrétaire d'État était des leurs. Le MR aussi. Charles Michel a donc accepté le casting de la N-VA en pleine connaissance de cause. Et cela, c'est un choix politique. Autant que d'aller à l'anniversaire d'un collabo quand on vient d'être nommé par le Roi. Des choix assumés, autant savoir. #

LA CHRONIQUE

nombre peut prétendre à s'exprimer, et éventuellement à décider, pour l'ensemble du *dèmos*. Les défenseurs des mini-publics répondront que ce dernier est *de facto* inclus par le biais du tirage au sort. Ceci n'est qu'à moitié vrai.

Dans la cité athénienne, au 5e siècle av. J.-C., le tirage au sort, utilisé massivement, pour la désignation des mandats aux charges publiques, avait une force inclusive. En raison de la taille de la population, du nombre important de mandats, des limites à leur durée et à leur renouvellement, un citoyen avait une chance très élevée (plus d'une sur deux) d'exercer un jour un mandat public. C'est pour cette raison que, selon Aristote, Athènes était une démocratie : l'égalité politique s'y trouvait garantie par le fait que chacun était tour à tour gouvernant et gouverné. Cette dynamique inclusive est absente du tirage au sort, tel que pratiqué dans les mini-publics. Le pouvoir dont dispose le participant est peu important et surtout la probabilité pour un citoyen d'y participer est très faible. Qui plus est, la motivation à participer est biaisée par des motifs sociaux, qui conduisent un nombre important de citoyens à s'auto-exclure.



© Sebastiaan ter Burg

Pour certains, les mini-publics permettraient de relever le défi de la crise de la démocratie représentative.

Conclusions

En dépit de vertus évidentes, les mini-publics ne semblent donc pas appropriés pour répondre à ce qui est, somme toute, le défi le plus important de nos démocraties de masse : celui de l'inclusion des citoyens dans la délibération publique. L'instauration du suffrage universel visait à impliquer tous les citoyens dans le processus de la décision politique. Ses promoteurs se sont longtemps heurtés à l'objection selon laquelle la grande masse des citoyens était incompétente pour gouverner et même pour choisir les gouvernants. Des travaux, comme ceux de Habermas, nous ont montré que l'irrationalité du jugement politique n'est pas liée à la position socio-économique que l'on occupe ni même à un (faible) niveau de scolarisation, mais à des facteurs structurels, notamment des logiques technocratiques ou de marchandisation des médias, qui obèrent le débat public ou en excluent certains groupes sociaux. L'ambition inclusive d'une démocratie de masse doit être d'associer les citoyens, tous les citoyens, dans les débats publics : ceux-ci ne peuvent être l'apanage ni des experts ni des élus ni même de citoyens ordinaires volontaires pour prendre part à des mini-publics. Une délibération démocratique vraiment inclusive suppose donc que l'échange et la mise à l'épreuve des raisons déterminent la formation de l'opinion au sein du grand public, au moins lorsque celui-ci est amené à se prononcer sur les grands enjeux lors des élections ou des *referendums*. Si les défenseurs de la démocratie délibérative ne prennent pas au sérieux ce défi de la démocratie de masse, s'ils se contentent de compléter la démocratie électorale par des dispositifs de mini-publics qui ne touchent qu'une part très faible et déjà politisée de la population, on court le risque d'une schizophrénie démocratique, d'une démocratie écartelée entre des opinions produites par une délibération policée dans des enceintes pluralistes auxquelles participent un public restreint et les opinions d'une grande masse de la population qui demeureraient conditionnées par la rhétorique électoraliste ou les messages produits par des acteurs dominants.

Il y a là un risque majeur que la fascination actuelle pour les mini-publics et pour le tirage au sort ne devrait pas occulter. On ne peut lui opposer qu'une mobilisation forte des acteurs organisés de la société civile en faveur d'une démocratisation la plus extensive possible des débats publics.

(*) UCL, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

À VOS AGENDAS

Pour son quarantième anniversaire, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) organise, le 13 décembre 2014, un colloque intitulé : ***« La démocratie participative en questions… et en pratiques »***.

Infos sur : http://www.uclouvain.be/479070.html

INTERVIEW



Patricia VENDRAMIN

Directrice de recherche à la Fondation Travail-Université et professeur à l'UCL

Matthew B. CRAWFORD, *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La Découverte, 2010, 249 pages.

Politiques d'activation : la parole aux travailleurs sans emploi

De novembre 2013 à janvier 2014, la Fondation Travail-Université (FTU) a, à la demande de la CSC, consulté près de 1985 travailleurs sans emploi (TSE) pour dresser un bilan des politiques d'activation des chômeurs après dix années d'existence. Comment ces politiques sont-elles vécues ? Ont-elles des impacts positifs ? Autant de questions qui ont été soumises à ces TSE et dont les résultats sont évoqués en détail dans cette interview.

Quelles sont les grosses tendances qui se dégagent de l'enquête ?

Un premier élément interpellant, c'est le pessimisme des TSE sur leurs chances de (re)trouver un emploi : 46 % pensent qu'elles sont faibles ou nulles. Un autre élément important qui ressort de l'enquête, c'est la perception de la barrière de l'âge. Finalement, une fois que les TSE dépassent la quarantaine, ils se sentent perçus comme trop « vieux » et estiment avoir peu de chances de décrocher un emploi. Concrètement, un tiers des jeunes de moins de 30 ans pensent qu'ils n'ont quasi aucune chance de décrocher un job. C'est énorme ! Et chez les plus de 45 ans, ce taux passe à deux tiers. Pourtant, à 45 ans, on n'est pas vieux, surtout dans un contexte où les carrières vont être allongées.

On constate par ailleurs que la formation qui est présentée comme un sésame pour arriver sur le marché du travail ne vient pas booster de manière significative la confiance que les TSE ont en leurs chances de retrouver un emploi [1]. Celle-ci a donc un effet modéré : les TSE sont un peu plus optimistes quand ils sont passés par une formation, mais ils ne sont pas débordants de confiance par rapport à leurs réelles opportunités sur le marché du travail.

Quelle vision les TSE ont-ils du « travail » ?

Ils accordent énormément d'importance à la valeur « travail », en particulier les plus jeunes. Plus le travail vient à manquer, plus il est important. Ceux qui présentent le plus de distance par rapport au travail sont ceux qui ont le plus de ressources économiques et culturelles, mais pour ceux qui en ont moins, le travail est d'autant plus central. Dans l'enquête, nous avons questionné les TSE sur la valeur absolue du travail (le travail comme valeur, indépendamment des autres) et sa valeur relative (le travail par rapport à d'autres valeurs comme la famille, les loisirs...).

Dans le premier cas, un TSE sur cinq nous dit que c'est la valeur la plus importante, surplombant toutes les autres. Dans 70 % des cas, le travail est cité comme une des valeurs parmi les plus importantes. La proportion de ceux qui accordent peu de valeur au travail est donc marginale. La centralité du travail est encore plus importante parmi les moins diplômés et les plus éloignés de l'emploi. Le travail, c'est de l'argent, mais c'est aussi un statut, une identité, de la reconnaissance sociale. Un revenu de remplacement ne remplacera jamais tout cela.

En ce qui concerne la valeur relative du travail, on peut se réjouir de constater que c'est la vie familiale qui vient en première place. Néanmoins, l'importance donnée au travail la talonne de très près. Ceci est d'autant plus vrai en période de crise économique quand la peur de perdre son emploi donne à celui-ci d'autant plus d'importance encore. Remarquons toutefois que pour les moins de 30 ans, ce n'est pas la famille qui vient en premier lieu, c'est le travail. Sans doute parce que beaucoup n'ont pas

1. 44 % des TSE interrogés avaient suivi une formation (courte ou longue) dans les 12 mois qui précédaient l'enquête.

encore eu l'occasion de construire leur couple et leur famille comme ils le souhaitaient. Ils sont en effet encore 43 % à vivre chez leurs parents. On peut donc comprendre l'importance qu'ils donnent à la vie professionnelle, car c'est ce qui va permettre l'accès à la vie indépendante.

Comment les politiques d'activation sont-elles perçues ?

Plusieurs éléments ressortent de l'enquête. En ce qui concerne le degré de compréhension de ces politiques d'abord, il apparaît que 31 % des personnes interrogées disent ne pas y comprendre grand-chose, 37 % les comprennent moyennement et 32 % les comprennent très bien. On peut donc constater un important déficit de lisibilité de la part des TSE dans ce qui est mis en place dans les politiques d'activation. Un déficit de lisibilité qui est peut-être associé à un déficit de sens (quelle est l'utilité de ces politiques ?). Mais sur cette dernière hypothèse, l'enquête ne permet pas de se prononcer. Nous avons par ailleurs constaté que le niveau de diplôme avait peu d'impact sur la compréhension de ces politiques. Enfin, il règne une certaine confusion dans la perception des missions des organismes qui encadrent le chômage (Onem, Forem, Actiris...). Qui accompagne ? Qui contrôle ? Qui sanctionne ? La distribution des rôles n'est pas claire pour tous les TSE.

Comment vivent-ils les politiques d'activation ?

Pour certains, il y a des éléments positifs, en particulier pour les moins qualifiés et les plus jeunes, probablement parce que ce sont ceux qui ont le plus besoin d'aide pour trouver une place sur le marché du travail. Les effets positifs concernent le fait de recevoir des propositions utiles, un impact sur la motivation et une meilleure définition du projet professionnel. Quatre personnes sur dix se disent satisfaites des plans d'accompagnement ; ce qui signifie, par conséquent, que dans 60 % des cas, ce n'est pas le cas. Le bilan est donc mitigé. Mais l'élément qui est le plus largement partagé par les personnes sondées, c'est la crainte de la sanction. Les politiques d'accompagnement sont polluées par cette peur. Ainsi, 57 % des TSE déclarent qu'ils ont peur d'être sanctionnés lors de leur contact dans le cadre du plan d'accompagnement.

Globalement, les constats des TSE ne sont pas aussi sombres qu'on aurait eu tendance à le penser.

Non, mais le plan d'activation n'est pas une fin en soi. On peut en retirer des choses positives, mais ce n'est pas pour autant que l'on va avoir l'impression d'avoir plus de cartes en main pour trouver du travail. C'est un dispositif qui se focalise sur la personne, pas sur l'emploi. Cibler les personnes, cela peut aider une partie d'entre elles à résoudre des obstacles (formation, orientation...), mais ce n'est pas cela qui crée de l'emploi pour tout le monde.

Ces constats ressortent-ils de l'enquête ?

Chez les TSE, il y a en effet une vision qui dépasse une lecture de la faute personnelle. C'est en soi rassurant et c'est aussi une forme de réalisme. Quand on passe tout son temps à chercher un emploi, on devient expert du marché du travail. Dans l'enquête, les facteurs explicatifs mentionnés par les TSE pour expliquer leur situation sont de divers ordres et ne concernent pas que des manquements personnels, comme une formation insuffisante ou des compétences obsolètes. C'est d'abord le marché de l'emploi qui est pointé parmi les facteurs explicatifs (pour 60 % des répondants). Ceci est plutôt positif, car la très forte stigmatisation du chômeur aurait pu conduire les personnes à considérer massivement que ce qui leur arrive est de leur faute. Avant de réaliser l'enquête, j'aurais craint une forme « d'intériorisation de la faute » plus importante vu la très forte stigmatisation du chômeur à l'heure actuelle. Mais il s'avère que c'est davantage une lecture axée sur des causes extérieures qui se dégage. C'est aussi une manière d'éviter le repli sur soi et l'isolement.

Le second facteur explicatif le plus souvent cité est le manque d'action politique pour développer l'emploi. Les obstacles personnels viennent en troisième position. Enfin, l'absence d'équipements collectifs (transports publics, crèches, etc.) est également invoquée pour expliquer le chômage. Or ce ne sont pas les politiques d'activation qui vont pouvoir agir sur ce dernier élément, par exemple. Ce que nous dit cette enquête, ce n'est pas que les politiques d'activation ne servent à rien (elles sont même utiles pour une partie des sondés), mais qu'elles ne sont pas une fin en soi. Une vraie politique en faveur de l'emploi ne peut pas se contenter de cibler les individus, elle doit aussi agir sur l'environnement (c'est-à-dire le marché de l'emploi) et sur les cadres qui sont mis en place pour favoriser (ou non) l'emploi au niveau institutionnel.

Pour conclure, on constate que le réalisme des personnes interviewées sur la situation du marché du travail conduit à un optimisme assez modéré sur les effets d'une politique d'activation par rapport au fait de (re)trouver un emploi. #

Propos recueillis par Nicolas VANDENHEMEL

http://www.ftu.be/ep/annuaire.html#2014

AU FIL DES PAGES

S'il est peu connu dans le monde francophone, Saul Alinsky (1909-1972) n'en est pas moins un représentant emblématique de la culture radicale aux États-Unis. Il a consacré sa vie à organiser des communautés pauvres et exploitées afin qu'elles obtiennent du pouvoir et des droits. Pour Alinsky, la seule puissance des « Have not » réside dans leur nombre, et leur possibilité d'acquérir des droits est conditionnée à leur capacité à s'organiser. Sa conception de la politique – du changement social – met ainsi en avant les classes populaires et l'action collective (directe et non violente).

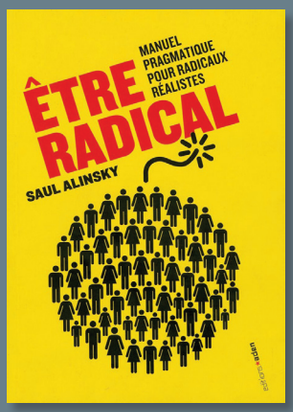

Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes est une réédition de l'ouvrage majeur d'Alinsky, paru initialement en 1971. Sur base de sa pratique, il y présente une méthode et des recommandations, qu'il adresse à « ceux qui veulent changer le monde ». Mais bien au-delà du simple manuel pratique pour animateurs sociaux, cet ouvrage et, plus largement, la pensée d'Alinsky sont porteurs d'une richesse conceptuelle pour tout qui souhaite penser l'émancipation et l'action collective sous l'angle de l'organisation et de la lutte contre les inégalités. Et, comme le soulignent justement Nic Görtz et Daniel Zamora en préface de cette nouvelle édition, « l'abandon des classes populaires par la gauche sociale-démocrate et la destruction de leurs outils (partis, syndicats...) dans le tournant des années soixante-dix impose à la gauche de se ressaisir de cette question et de redévelopper une ligne qui organise et substitue, pour les opprimés, le pouvoir à la charité. Sans sa puissance matérielle, l'émancipation n'est qu'un discours ». #

Saul ALINSKY, *Être radical. Manuel Pragmatique pour radicaux réalistes*, Bruxelles, Editions Aden, 2012 (publication originale en 1971), 278 pages.

NOUS VOUS EN PARLIONS...

En février dernier, *Démocratie* publiait un article d'Antonio Gambini consacré à l'impunité fiscale des multinationales. Ces dernières, grâce à de multiples ingénieries fiscales, parviennent à payer de moins en moins d'impôts. L'auteur y décrivait notamment le cas de Google qui ne s'acquitte que du « pourcentage minimal de 2,4 % d'impôts sur les bénéfices produits en dehors du territoire des États-Unis ». Les souplesses offertes par l'Irlande étaient notamment pointées du doigt.

Dans son édition du 15 octobre, *L'Echo* nous apprend que « le gouvernement irlandais a décidé de mettre fin au régime fiscal ultra-avantageux qu'il accordait aux multinationales, dont les américains Google et Yahoo, et qui leur permettait d'éluder l'impôt ». C'est la Commission européenne qui lui aurait demandé, au nom de la libre concurrence au sein de l'Union européenne (UE), de réformer son système. Reste que la réforme ne sera effective qu'à partir de 2021 et que l'Irlande, avec un taux d'imposition des sociétés de 12,5 %, demeure encore très attractive pour de nombreuses multinationales souhaitant mettre en concurrence les régimes fiscaux des divers États membres. Toujours est-il que la Commission européenne a pris une décision qui va dans la bonne direction. Il lui reste maintenant à défendre une harmonisation des taux d'imposition des sociétés, histoire de mettre fin au dumping fiscal qui secoue l'ensemble de l'UE. Mais cela, c'est loin d'être gagné. #

GAVROCHE@MOC.BE

Je dois vous faire une confidence : l'écriture d'un « Gavroche » n'est pas toujours un exercice facile. Il faut trouver l'info qu'on va pouvoir décortiquer pour en débattre. Mais ces dernières semaines, je suis gâté : formation du gouvernement Michel, liens douteux de Théo Francken avec l'extrême droite et dérapages verbaux, manifestations à répétition de la police (si, si). Et j'en passe. C'est toutefois une information différente qui a retenu toute mon attention. En effet, début octobre, 200 employés de la Banque mondiale ont manifesté pour dénoncer un plan d'économie interne qui pourrait entraîner la suppression de nombreux emplois. Le tout dans un contexte où le directeur financier de l'institution s'est vu accorder un bonus financier de 94.000 dollars pour l'année 2014. Avouez qu'il y a de quoi l'avoir mauvaise. Mais, en l'espèce, c'est un peu « l'hôpital qui se fout de la charité », comme on dit. Pendant des années, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont contraint de nombreux pays du Sud à adopter des plans d'ajustement structurel. Ceux-ci ont dû privatiser leur économie à outrance. Et, ce faisant, de nombreux travailleurs se sont retrouvés sur le carreau. Ironie de l'histoire : ceux-là même qui défendaient cette idéologie en sont aujourd'hui victimes. Peut-être se rendent-ils enfin compte combien la chute est douloureuse. Et, qui sait, peut-être seront-ils, dans les semaines qui viennent, à nos côtés pour montrer au gouvernement « suédois » tout le non-sens de ces politiques d'austérité. On peut toujours rêver, non ?

Comité de rédaction
L. BLESIN • C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS • A. GORGEMANS • C. KUNSCH • O. LAMBERT • H. LEWALLE • F. LIGOT • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN • F. REMAN N. REGUERAS • C. POLAIN • M. RUOL • A.TRIGALET
Rédacteur en chef Nicolas VANDENHEMEL
Site : www.revue-democratie.be
E-mail : democratie@moc.be
Photo couverture: © eFile989
Mise en page M.-H. TOUSSAINT
Relecture Maria VAZQUEZ
Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl
Éditeur responsable Pierre GEORIS
Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)
BP50 – 1031 Bruxelles
Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie
Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (lysiane.mettens@ciep.be).
Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre .
Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».